REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 10 août 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique (DIN)

Risque d'incendie maximal: rappel de l'interdiction des feux en plein air dans le canton de Genève

Face au risque d'incendie de forêt maintenu à son niveau maximal (5/5), les autorités rappellent que l'interdiction des feux en plein air reste pleinement en vigueur sur l'ensemble du territoire genevois.

Dans un contexte marqué par une sécheresse persistante et de fortes chaleurs, ainsi que par l'activation des mesures liées au plan canicule, la végétation est particulièrement vulnérable au feu. Les autorités appellent dès lors la population à la plus grande vigilance et au strict respect des interdictions en vigueur afin de prévenir tout départ d'incendie et de préserver la population, la faune et la flore.

Rappel des mesures en vigueur

Sont strictement interdits:

- les feux en plein air et les barbecues
- les feux d'artifice et engins pyrotechniques.

Exceptions autorisées:

- les barbecues à gaz ou électriques sur pieds utilisés dans l'espace privé, pour autant qu'ils soient disposés sur un sol non combustible, éloignés de toute végétation et placés sous la surveillance constante de leur utilisatrice ou utilisateur
- la vente et l'emploi, en intérieur, de pièces d'artifice de la catégorie 1 (allumettes de Bengale, bougies étincelles, bombes de table), moyennant l'observation des mesures de sécurité usuelles.

Appel à la responsabilité individuelle

Les autorités appellent l'ensemble de la population au strict respect de ces consignes. Elles rappellent notamment aux fumeuses et fumeurs qu'il est **formellement interdit de jeter leurs mégots dans la nature**, ceux-ci pouvant provoquer un départ de feu.

Toute personne contrevenant à ces interdictions s'expose aux sanctions prévues par le droit fédéral et cantonal en la matière.

Pour toute information complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT):

M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75